

TARIFS 2023 BAREME DES HONORAIRES

LOCATION

HONORAIRES DE GESTION (A CHARGE UNIQUE DU PROPRIETAIRE)

HONORAIRES DE GESTION DE BASE (sur le montant des encaissements)	9.60 % TTC
GARANTIE LOYERS IMPAYES et DETERIORATION (sur le montant des loyers + charges)	2.20 % TTC
VACANCE LOCATIVE (ou absence locataire) (sur le montant des loyers + charges)	2.00 % TTC
CARENCE LOCATIVE pour le NEUF (absence du 1 ^{er} locataire)	Etude sur dossier
ASSURANCE PROPRIETAIRE NON OCCUPANT	60€ TTC / lot / an
GESTION ET SUIVI DES TRAVAUX DE RENOVATION ET D'ENTRETIEN	Inclus
GESTION / SUIVI PROCEDURES LOYERS IMPAYES ET AUTRES CONTENTIEUX	Inclus
GESTION DES SINISTRES ASSURANCE EXPERTISES	Inclus
GESTION DES SINISTRES ASSURANCE GLI-VACANCE CARENCE	Inclus
CONSTITUTION D'UN DOSSIER DE SUBVENTION OU EMPRUNT	Inclus
PRESENCE AUX ASSEMBLEES GENERALES DE COPROPRIETE	Inclus
DOCUMENT D'AIDE A LA DECLARATION DES REVENUS FONCIERS	Inclus
GESTION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE DES SCI	Inclus
DOCUMENT D'AIDE A LA DECLARATION DE TVA	Inclus
ACCES EXTRANET ESPACE PERSONNEL	Inclus
FRAIS ADMINISTRATIFS ET DEBOURS	Inclus
TARIF VACATION HORAIRE (pour toutes autres prestations)	90€ TTC / Heure

HONORAIRES DE LOCATION

1 - BAIL D'HABITATION (soumis à la loi du 6 juillet 1989-Loi ALUR)

Décret n° 2014-890 du 1er août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires

A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE

Honoraires d'organisation des visites, constitution du dossier et rédaction du bail

10€ TTC par M² de surface habitable en zone tendue

8€ TTC par M² de surface habitable en zone non tendue

Frais d'état des lieux d'entrée

3€ TTC par M² de surface habitable

A LA CHARGE DU LOCATAIRE

Honoraires d'organisation des visites, constitution du dossier et rédaction du bail

10€ TTC par M² de surface habitable en zone tendue

8€ TTC par M² de surface habitable en zone non tendue

Frais d'état des lieux d'entrée

3€ TTC par M² de surface habitable

ETABLISSEMENT D'UN AVENANT AU BAIL D'HABITATION

A la charge du demandeur

Forfait de **120€ TTC**

2 - BAIL POUR UN EMPLACEMENT DE STATIONNEMENT (GARAGE, BOX, PARKING)

A la charge du propriétaire

1 mois de loyer TTC

A la charge du locataire

1 mois de loyer TTC

3 - BAIL COMMERCIAL OU PROFESSIONNEL

Honoraires de recherche et sélection de locataire, visites accompagnées, constitution et étude du dossier de candidature,

A la charge du preneur

15% HT du montant du loyer annuel HT

A la charge du bailleur

15% HT du montant du loyer annuel HT

REDACTION DE BAIL OU RENOUELEMENT

1 mois de loyer HT

A la charge du preneur

Minimum 500€

CONSTAT D'ETAT DES LIEUX

Sur facture

Partagé entre le preneur et le bailleur

AVENANT AU BAIL COMMERCIAL, REDACTION DIVERS ACTES

A la charge du preneur

Forfait de **480€ TTC**

A la charge du bailleur

Forfait de **480€ TTC**

4 - BAIL DE DROIT COMMUN HABITATION

Honoraires d'organisation des visites, constitution du dossier, rédaction du bail et état des lieux

1 mois de loyer TTC

A la charge du locataire

1 mois de loyer TTC

A la charge du propriétaire

Honoraires soumis à TVA - Taux applicable en vigueur de 20%

Tous les honoraires à la charge du bailleur sont déductibles des revenus fonciers.

Grenoble, le 02 janvier 2023

TARIFS 2023 BAREME DES HONORAIRES
TRANSACTION

HONORAIRES DE NEGOCIATION (A CHARGE DU VENDEUR)

Suivant Mandat de Vente portant sur tout type de biens immobiliers à la vente

PRIX DE VENTE DU BIEN IMMOBILIER

TAUX D'HONORAIRES TTC*

De 0 à 60 000€	Forfait 5 000 €
De 60 001€ à 100 000€	8,50 %
De 100 001€ à 150 000€	7,50 %
De 150 001€ à 200 000€	6.00 %
De 200 001€ à 300 000€	5,50 %
De 300 001€ à 500 000€	5.00 %
Au-delà de 500 001€	4,50 %
Stationnement	Forfait 2 000 €

Honoraires soumis à TVA - Taux applicable en vigueur de 20%

Grenoble, le 02 janvier 2023